

La **plateforme de coordination et d'orientation** accompagne les familles et les enfants de moins de 7 ans présentant des signes d'alerte de leur neuro-développement; elle s'inscrit dans le cadre d'un parcours de bilan et d'orientation.

Elle contribue à l'amélioration du diagnostic et l'accompagnement proposé aux enfants.

La plateforme de coordination et d'orientation gérée par l'Institut Camille Miret est destinée aux enfants du département lotois.



Les **troubles du neuro-développement** (TND) sont des troubles qui apparaissent très tôt dans l'enfance.

Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif.

Ils regroupent les troubles :

- ◆ Du développement de l'attention et des fonctions associées (mémoire de travail, contrôle exécutif...),
- ◆ D'acquisition du langage ou des coordinations,
- ◆ Spécifiques des apprentissages scolaires,
- ◆ Du développement intellectuel ou moteur,
- ◆ Du développement de la communication et des interactions sociales (troubles du spectre de l'autisme).



PCO TND 46

✉ **Pour nous écrire :**

PCO TND

Pôle de gestion clinique 01

Centre hospitalier J.P. Falret

173 Rue Montaudié – 46000 CAHORS

Pour nous contacter :

☎ **Téléphone : 06 75 07 61 19**

@ **Messagerie : plateforme.tnd@icm46.org**

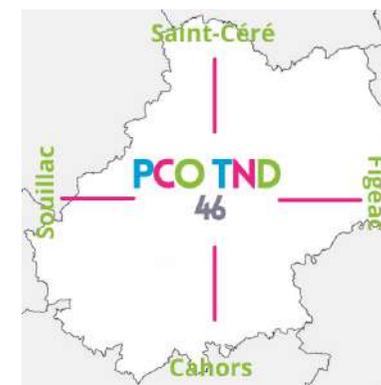


icm
Institut Camille Miret

Association à but non lucratif
santé mentale, handicap, inclusion

**Plateforme de coordination et
d'orientation des troubles du
neuro-développement**

PCO TND 46



Pour les enfants de 0 à 6 ans

**Coordinatrice PCO :
Mme Carole Bouillon**

**Médecin référent :
Dr Sonia Rabuteau**

**Psychologue PCO :
Mme Léomara Pistarino-Pinto**

Pour les médecins de 1^{ère} ligne

Vous pouvez faire appel à la plateforme TND pour vos jeunes patients. Pour cela, il suffit de remplir le « **guide de repérage des troubles du neuro-développement chez les enfants** ». Puis de le transmettre à la plateforme qui étudiera la demande sous 15 jours. Vous serez informé de la décision de la plateforme et celle-ci prendra contact avec la famille pour coordonner le parcours de bilan et d'interventions précoces.



Pour les parents et les enfants

Vous êtes inquiets et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement adapté et coordonné : votre enfant doit avoir moins de 7 ans et ne pas avoir de notification MDPH.

Il est nécessaire de contacter votre médecin généraliste, votre pédiatre ou tout autre médecin car c'est à lui de vous orienter vers la plateforme.



L'équipe de la plateforme de coordination et d'orientation vous accompagnera pendant 12 mois si les conditions sont remplies dans le but favoriser l'accès à un diagnostic et/ou prendre en charge votre enfant de manière coordonnée et précoce.

Le questionnaire est disponible en ligne sur le site
www.handicap.gouv.fr

Pour les professionnels de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lignes

La plateforme d'orientation et de coordination permettra de sensibiliser les professionnels de 1^{ère} ligne au repérage des TND.

Elle a pour but de coordonner le parcours de bilan et d'interventions précoces entre les professionnels de 2^{ème} et au besoin 3^{ème} ligne.

La plateforme propose une contractualisation aux structures et professionnels libéraux souhaitant travailler en partenariat avec la plateforme de coordination et d'orientation.

Pour les professionnels de santé libéraux (Psychologue, psychomotricien, ergothérapeute)

Vous êtes concernés par la mise en place du forfait précoce délivré par la plateforme de coordination et d'orientation avec le soutien de l'assurance maladie.

Vous pouvez solliciter le coordonnateur afin de signer une convention de partenariat.

Après la signature, le coordonnateur pourra vous contacter dans le cadre d'un diagnostic ou d'un accompagnement d'enfant porteur de TND.